

témoignage du ministre devant le comité, il a manifestement fait fi des recommandations de M. Forbes, tout comme il a fait fi de celles de l'Association des consommateurs du Canada. C'est très regrettable parce que, pendant quelque temps, le ministre nous a fait entrevoir une lueur d'espoir. J'espère bien qu'il participera à ce débat.

Le rapport du professeur Forbes, que je recommande à tous les députés de la Chambre, vaut la peine d'être lu. Il a décrit notre politique agricole comme confuse, un mélange qui coûte aux contribuables canadiens plus d'un milliard de dollars par année. La Chambre a certes un bon exemple de cette confusion ici. On nous dit que l'industrie du poulet à griller au Canada est un fouillis. Je le mentionne parce qu'encore une fois le gouvernement n'a manifesté aucune réaction aux recommandations du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires publié le 13 janvier. Elle y recommandait au gouvernement fédéral de «s'abstenir de créer un office national de mise en marché du poulet avant qu'un certain nombre de questions découlant de ses conclusions aient été réglées».

Dans un nouvel effort pour mettre un terme à la guerre des poulets et des œufs, le gouvernement a établi les plans de création d'un office national de commercialisation du poulet à griller. Dans son rapport du 13 janvier, que tous les députés ont entre les mains, la commission mentionne de très bonnes raisons justifiant cette attitude, raisons qu'à mon avis il convient de signaler dans ce débat. Elle a trouvé, par exemple, que l'augmentation des prix à la production dans l'industrie du poulet à griller et l'écart des prix de gros ne semblent justifier ni l'augmentation des prix moyens au détail l'année dernière ni les différences dans les prix de détail entre les provinces. Elle poursuit en disant qu'elle doute que ces écarts reflètent vraiment les différences régionales de coûts de production. En vérifiant aujourd'hui, j'ai appris qu'il y a 34 millions de livres de poulets à griller en entreposage frigorifique.

Lorsque le rapport fut présenté, en septembre dernier, il y avait 31 millions de livres de poulet à griller en stock. Selon la commission, lorsque le Conseil canadien du poulet à griller propose un plan national de commercialisation de ce produit aux termes de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme...

● (1550)

... il élabore une définition minutieuse des intérêts qu'un programme national de commercialisation, et ne résout pas le problème des juridictions provinciales et fédérales, qui a sérieusement entravé l'efficacité du programme national de mise en marché des œufs.

Dans le rapport, la Commission soulignait les faiblesses les plus grandes du programme de commercialisation des œufs, à savoir le problème de la juridiction, celui de sa constitution et le fait que l'Office canadien de commercialisation des œufs se compose de dix organismes provinciaux ayant, aux termes de la constitution compétence entière. Si ces organismes provinciaux ne sont pas décidés à accepter une certaine discipline et à respecter strictement les quotas fixés, il n'est pas possible d'envisager un programme national de commercialisation. C'est précisément ce qui s'est passé hier; aujourd'hui, les mêmes raisons empêchent l'établissement de ce programme.

Il faut s'en souvenir—il est bon de le signaler pour le compte rendu—c'est la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires qui a la première soulevé la controverse sur les œufs. En juin de l'an dernier, elle a fait un rapport semblable sur les œufs. A cette époque, le ministre de l'Agriculture estima ne pas devoir tenir

Commercialisation des œufs

compte des recommandations du rapport; pourtant il n'avait pas encore réagi au rapport de la commission sur l'industrie des poulets à griller, rapport communiqué au début de janvier et contenant des accusations graves qui auraient dû faire l'objet d'une enquête soit par le ministre soit par quelqu'un désigné par lui. La leçon aurait dû porter, mais de toute évidence certains ne veulent rien apprendre de l'expérience. Si le ministre nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui, il pourrait peut-être nous dire quelles sont ses réactions devant la conclusions de la commission sur l'industrie des poulets à griller. Autrement, nous devrions dire à M^{me} Plumpre et à son personnel de rentrer chez eux et de cesser de gaspiller l'argent des contribuables si ces rapports doivent être ignorés, comme ils le sont de temps à autre.

Bref, nous estimons que le rapport devrait être renvoyé au comité permanent de l'agriculture afin que nous puissions obtenir tous les faits. D'après la preuve dont nous disposons, le ministre de l'Agriculture avait été prévenu dès décembre 1973—et cette preuve a été établie très clairement au comité dans un mémoire présenté par le Conseil de commercialisation des produits agricoles—que les excédents d'œufs échappaient à tout contrôle et le continueraient. L'absence de réaction du ministre à la suite de la présentation du rapport du Conseil à ce moment-là et son attitude subséquente à l'égard du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et de la publicité qui avait entouré la révélation initiale ne peuvent être interprétées que comme une tentative d'étouffement de toute cette affaire pourrie, tentative qui, je suis heureux de le dire, a échoué.

Que le ministre soit franc avec la Chambre et le pays, car nous faisons ici le procès, non pas de l'OCCO mais du concept même des agences nationales de commercialisation des produits, et du principe de la gestion de l'approvisionnement. Le ministre actuel n'a bien servi ni l'un ni l'autre de ces deux concepts. A une époque où les Canadiens paient un prix sans précédent pour leurs aliments, où les frais de production agricole augmentent, nous avons le droit de savoir si le ministre compte prendre des mesures, avant qu'on adopte d'autres formules de commercialisation nationale, pour protéger au mieux les intérêts des producteurs comme aussi des consommateurs.

En outre, le ministre doit nous dire que ces nouvelles initiatives ne seront pas, une fois de plus, le résultat d'une réaction à une crise soutenue, le résultat d'un programme établi au petit bonheur, mais qu'elles seront prises dans le contexte d'une politique nationale sur les denrées alimentaires comme l'a recommandé au gouvernement le regretté comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, et que pareille politique nationale permettra de respecter nos obligations et nos engagements non seulement envers les Canadiens, mais aussi envers les affamés du monde.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé entendre le ministre de l'Agriculture cet après-midi, du fait que le ministère de l'Agriculture a fait beaucoup de choses et que le ministre a fait bien des recommandations intéressantes; je ne sais toutefois pas si l'office de commercialisation agricole ou l'Office canadien de commercialisation des œufs en ont tenu compte. Seul le ministre pourrait nous le dire, puisque la question n'a pas été soumise au comité permanent de l'agriculture comme cela aurait dû être le cas, pour des raisons spéciales.